

## Compte rendu du CHSCT du 5 avril 2016

A l'ordre du jour de ce CHS la Direction avait inscrit :

- Approbation des procès-verbaux des 16 juin 2015 et 1er octobre 2015;
- Aménagement des services dans le cadre des réorganisations prévisionnelles de 2017 (transfert du pôle enregistrement au SPF, fusion de la trésorerie de St Julien Chapeuil avec le Monastier sur Gazeille et la trésorerie du Puy St Jean, fusion de la trésorerie de Montfaucon avec la trésorerie d'Yssingeaux et le SIP d'Yssingeaux, transfert du recouvrement de la trésorerie de Paulhaguet au SIP-SIE de Brioude;
- Bilan d'activité 2015 du CHSCT et du médecin de prévention et liste des postes à risques 2016;
- Examen du DUERP/PAP 2016 de la DDFIP;
- exercices d'évacuation;
- examen dématérialisé des registres SST;
- Présentation de la note d'orientation nationale;
- Compte rendu du GT du 11/02/2016 et prévisions budgétaires 2016;
- Questions diverses.

A noter la présence pour la première fois dans ce CHSCT du nouvel Inspecteur Sécurité et Santé au Travail M Ludovic THIEBAULT. Celui-ci vient d'être nommé sur un territoire immense: Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes, Bourgogne et peut-être la Loire en plus! Nous l'avons vu, mais ne le reverrons certainement pas de sitôt pour des visites de sites!

*En préambule, les représentants du personnel FO-DGFIP ont lu une déclaration liminaire consultable sur le site fo.dgfip43.*

A notre question concernant les Centres de Services Communs, la direction indique que sollicitée comme les autres départements par la Direction Générale, elle n'a pas fait acte de candidature. Mais nul doute que nos services soient un jour concernés puisque inévitablement cette expérimentation sera concluante pour l'administration!

Avant d'entamer les débats, la section FO-DGFIP 43 a exprimé son désaccord sur la tenue de ce CHS avant le CTL du lendemain, notamment à propos de l'ordre du jour portant sur les restructurations. Les représentants FO ont ironiquement demandé à la direction s'il ne s'agissait pas là aussi d'une mise en place de l'inversion de la hiérarchie des normes?

En effet le décret de 1982, préconise bien que les CTL statuent en premier et peuvent ensuite demander l'expertise du CHS. L'ordre logique des choses est ainsi respecté: le CTL se détermine sur la nature des sujets et demande ensuite l'avis du CHS sur les conditions d'implantation des nouvelles structures.

La direction s'est réfugiée derrière une note DG 2015/12/1431 et confirmée par la délégation, s'agissant de la saisine préalable du CHSCT à la tenue du CTL.

FO conteste la valeur réglementaire de cette note qui ne l'emporte pas sur le décret et a d'ailleurs saisi le bureau national à ce sujet. A noter également que les organisations syndicales présentes ne nous ont pas soutenu sur ce point et ont approuvé le choix de la direction.

En préalable, les représentants FO ont également fait part de leurs difficultés à exploiter la masse et le format des documents fournis à l'appui du CHSCT. Il est impossible de faire des éditions complètes et "papivores"!

Est alors suggéré la fourniture d'un PC en séance, d'une clé USB, de l'édition par les services de direction d'un exemplaire papier couleur des documents...

La direction s'est dite consciente des problèmes et va envisager la solution à retenir.

Examen des points à l'ordre du jour:

### **1- Procès-verbaux**

Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

### **2- Restructurations**

Lors de ce CHS, ce point est abordé uniquement sur le plan immobilier.

La direction informe les représentants syndicaux des actions de communication effectuées:

- courriers aux élus locaux (communes + ctés de communes) et aux parlementaires en février
- rencontres avec les élus locaux en mars
- information du préfet, de l'inspecteur général des finances, des comptables concernés.

Elle précise que tous les élus concertés ont émis un avis défavorable à ces projets de restructurations.

La présentation de l'aménagement des services dans le cadre de ces restructurations amène quelques points de crispation notamment en ce qui concerne **le transfert du pôle enregistrement au SPF**.

Les représentants FO dénoncent le manque de communication dans cette opération.

Les agents et chefs de service concernés ont entre-autre découvert, au travers des documents CHSCT et CTL, que la direction envisageait une conception de l'espace accueil qui ne leur convenait pas. Notamment par la suppression de la banque d'accueil et la mise en place de 2 postes de travail individualisés par sphère de compétences (enregistrement et SPF).

Leur volonté unanime est que la banque d'accueil soit maintenue! Les représentants FO ont soutenu fermement cette revendication.

La direction, piquée au vif par les critiques sur son projet, a qualifié de manière sous-entendue que le projet des agents serait rétrograde! Ce ne serait pas une conception moderne de l'accueil! La délégation FO fait alors remarquer que ce sont les personnels, effectuant le travail au quotidien qui sont à même de savoir ce qu'il leur est utile!

Dans un souci de concertation, les représentants FO ont alors proposé à la hiérarchie départementale de se rendre sur place afin de dialoguer avec les agents.

Au final, en voyant la détermination des représentants syndicaux, la direction indique ne pas faire un point de blocage sur ce point. Dont acte!

### **Fermeture et transfert de la trésorerie de Montfaucon à Yssingeaux**

Aucune remarque particulière n'est exprimée sur l'installation physique des agents sur leur nouveau postes: la trésorerie d'Yssingeaux a la capacité d'accueillir un cadre B et le SIP un cadre C.

### **Fermeture et transfert de la trésorerie de St Julien-Chapteuil au Monastier et pour partie à la trésorerie St Jean:**

Même chose en ce qui concerne l'accueil du cadre B au Monastier.

Un bémol est émis par les représentants FO sur l'accueil d'un poste d'adjoint à la trésorerie St Jean: les locaux sont déjà exigus pour le personnel présents et l'intégration d'un poste de travail supplémentaire risque de poser des problèmes!

La direction indique alors que cette installation sera revue dans le cadre plus global des travaux envisagés dans les bâtiments de la DDFIP rue des Moulins.

**Transfert du recouvrement de Paulhaguet au SIP de Brioude:** sur le plan immobilier, pas de remarques, le SIP-SIE de Brioude est en capacité d'accueillir l'agent C transféré. La direction précise alors que le poste du cadre A (qui va partir à la retraite) ne sera pas gelé.

Les représentants FO-DGFIP ont voté contre cette présentation de fermetures et transferts de services.

### **3- Bilan d'activité 2015 du CHSCT et du médecin de prévention et liste des postes à risques 2016**

- Bilan d'activité 2015 du CHSCT: le Président s'est félicité de la bonne tenue des débats et des actions menées au cours de l'année écoulée. 7 fiches de signalement ont été produites dont 4 ont été transférées au procureur; 1 dépôt de plainte a été effectué.

Le Président du CHSCT évoque également le problème du médecin de prévention suite au départ du Dr MENSI prévu le 01/07/2016: aucun remplaçant n'est prévu actuellement faute de candidatures.

Un médecin coordonnateur basé à Clermont-Fd viendra une fois par mois pour effectuer les visites statutaires; par contre les visites quinquennales ne pourront pas être tenues.

- Bilan du médecin de prévention + liste des postes à risques:

Le Dr MENSI présente son rapport annuel. Il en ressort que 388 agents sont gérés par la médecine de prévention au plan local.

64 agents de la DDFIP 43 sont exposés à un risque professionnel reconnu: vérificateurs, huissiers, personnels appelés à effectuer des déplacements professionnels fréquents, personnel d'accueil et caissier.

Sur 132 agents vus en 2015, 26 ont exprimé leur souffrance au travail soit près de 25%!

Comme les représentants FO-DGFIP l'ont maintes fois dénoncé, la réforme stratégique, les réformes structurelles en cours, les suppressions d'emplois, la non-reconnaissance du travail (rémunération et promotion) ont un impact sur les conditions de travail des agents fortement démotivés.

### **4- DUERP-PAP 2016 de la DDFIP**

Le document, déjà étudié dans un précédent groupe de travail, est soumis ce jour à l'approbation du CHSCT.

Les représentants FO-DGFIP se prononcent contre pour les mêmes raisons que précédemment évoquées: les risques psycho-sociaux liés au trop d'activité des agents étant les 1ers risques encourus.

### **5- Exercices d'évacuation**

En 2015, tous les sites ont pu procéder à au moins un exercice.

### **6- Examen des registres SST**

Aucune remarque récente n'est à signaler; les plus anciennes ont toutes eu une réponse.

### **7- Présentation de la note d'orientation nationale**

Celle-ci est effectuée par l'inspecteur SST présent. Les principaux thèmes développés sont:

- les risques professionnels et mesures de prévention: risques de chutes, risques routiers, risques psycho-sociaux, risque incendie et de panique, amiante, travail dans les accueils du public
- les moyens des CHSCT - est à cette occasion évoqué la mise en place du médecin collaborateur.

Les représentants FO ont dénoncé la baisse des crédits: un million d'euros ont fondu entre 2015 et 2016 et plus précisément sur les crédits affectés à la médecine de prévention! La dotation par agent se monte en 2016 à 129,77 €.

## **8- Compte-rendu du groupe de travail du 11/02/2016 et prévisions budgétaires 2016**

Les propositions d'action en matière d'actions interdirectionnelles (extincteurs, conduite à risques), sur les risques psycho-sociaux, sécurité incendie et électrique, étudiées lors du groupe de travail, sont approuvées par les organisations syndicales présentes.

Un vif débat s'en suit concernant les propositions d'amélioration des conditions de travail et plus particulièrement sur le remplacement des fenêtres du SPF. Un devis est établi pour 26 836,50 €. La proposition est que le CHSCT prenne en charge la somme de 15 000 € car la direction générale a refusé le financement de cette opération.

Les représentants FO-DGFIP ont dénoncé cette proposition car il ne s'agit pas d'une opération d'entretien courant. Le remplacement de fenêtres n'est pas une charge locative: elle incombe totalement au propriétaire! L'Etat par manque de moyens ne peut pas entretenir son propre patrimoine!

FO-DGFIP fait également remarquer que les collègues du SPF travaillent dans des conditions difficiles avec des fenêtres impossibles à ouvrir et même dangereuses à manipuler.

A l'issue des débats, et surtout pour rendre les conditions de travail de ces collègues plus acceptables, les représentants FO-DGFIP, comme les autres représentants du personnel, votent pour la prise en charge de ces travaux à 50% par le CHSCT.

Les représentants Force Ouvrière : **Robert GAGNE, Karine VEYSSEYRE (Titulaires), Jocelyne LIMAGNE** (suppléante)

### **Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques**

<b>BULLETIN D'ADHESION</b>	
(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne	LIMAGNE, C des
F P du Puy)	
NOM :	
PRENOM :	
GRADE :	
AFFECTATION :	
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP	
Fait à _____, le _____	signature

*66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu*